

CONSTITUTION DE SOCIÉTÉ



Par acte sous seing privé en date du 19 décembre 2018, est constituée la société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée (SAS).

Dénomination : CHARCUTERIE AUDOUZE.

Capital : 10 000 euros.

Siège social : 1, impasse de la Prohibition
B.P. 1071 à 97500 Saint-Pierre.

Objet : L'importation, l'exportation, l'achat la vente, la commercialisation, la négociation, la distribution des produits et sous produits de l'élevage, notamment la viande.

Durée : 99 ans.

Admission aux :

assemblées et
droit de vote

Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte des ses actions.

Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président

de la société : M. Jean Patrick AUDOUZE
demeurant 15, rue de Normandie
B.P. 1882 - 97500 Saint-Pierre.

Immatriculation : RCS Saint-Pierre-et-Miquelon en cours.

Pour avis,

Le président

